

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

LE RÉVEIL

POLITIQUE—LITTÉRATURE—THÉÂTRE—BEAUX-ARTS

VOL. 3

MONTREAL, 29 FEVRIER 1896

No. 78

SOMMAIRE :

Une deuxième du Père Lacombe, *Sic.*—Entendons-nous, *Canadien.*—La loi contre la fabrication illicite des liqueurs, *Un libre-penseur converti.*—La pensée libre, *Achille Steens.*—La semaine grasse en Russie, *Vera Vend.*—Qui? *Sam.*—Un homme Modeste, *Alphonse Allais.*—Le secret de la confession.—La situation politique.—Le théâtre français.—Feuilleton du RÉVEIL : Rome, par *Emile Zola.*

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile (franco) à raison de 25 cts. par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal.

Les abonnements en dehors de Montréal sont payables tous les quatre mois et d'avance. Nous enverrons un numéro échantillon gratuitement à tous ceux qui en feront la demande. Veuillez adresser vos lettres au

Directeur du RÉVEIL,

Boite 2184,

Montréal

UNE DEUXIÈME DU PÈRE LACOMBE

Un malheur en attire un autre ; une lettre stupide en attire une autre, encore stupide.

Avant de l'examiner, à la loupe du bon sens, disons de suite qu'elle a été adressée à la *Minerve*, au lieu d'être adressée à M. Laurier, et que ce dernier y a répondu de suite pour mettre le saint Père à sa place et lui dire, en termes polis, qu'il était encore une fois dans les patates.

Certains journaux à *bons principes* ont trouvé que nous ne mettions-pas de gants pour manier les lettres des révérends Pères ; c'est vrai. La raison, la voici : nous voulons être compris de ces messieurs et nous empruntons leur langage.

De quelle façon le Père Lacombe traite-t-il M. Laurier, dans sa dernière lettre ? Ne va-t-il pas jusqu'à dire que Laurier n'est pas un *gentilhomme* ? Nous n'en n'avons jamais dit autant du Père Lacombe ; et pourtant que n'aurions-nous pas le droit de dire d'un homme qui accuse un autre de manquer de savoir-vivre et de savoir-faire, et cela publiquement, dans un journal, avant de s'assurer si son accusation est bien fondée, et qui se fait donner le démenti, le lendemain même, sur la question de fait, qui était si facile à contrôler ?

Le Révérend Père Lacombe a-t-il fait des excuses à M. Laurier, a-t-il retiré la calomnie qu'il avait vomie contre l'homme le plus honorable que nous ayons dans la politique ? Non ; il s'en est bien gardé et il ne le fera pas. Il a calomnié à dessein, il laisse la calomnie faire son œuvre diabolique. Il se dit : Je suis prêtre, les catholiques vont me croire sur parole et Laurier va passer pour un misérable gueux ; et cela fera l'affaire du parti *tory*, et cela fera mon affaire et j'aurai peut-être ainsi des concessions de terrains de ce bon gouvernement ami ! Tout cela à l'ombre des écoles séparées et de notre sainte religion catholique. Oh ! religion, que de crimes on commet encore en ton nom !

Nous reproduisons plus bas cette deuxième lettre du Père Lacombe, telle que nous la trouvons dans la *Minerve*. Comme le REVEIL servira plus tard d'archives où seront conservées les curiosités littéraires-religieuses, encadrons dans nos colonnes ce monument de finesse, d'habileté, de politesse et d'ignorance ; le style est exécrable, les fautes de français pullulent. Lisez et jugez par vous mêmes :

“ Je vous remercie pour l'intérêt que vous me portez. C'est très bien ; vous expliquez la “ lettre,” selon qu'elle doit être expliquée. . . .

Merci. Bientôt je vous verrai et je vous communiquerai certains renseignements qui feront rougir ceux qui abusent de cette lettre.

Vraiment, je regrette que *La Presse* s'oublie ainsi. Elle se fait plus de mal qu'à moi. On verra que son zèle est faux et n'aboutira qu'à déprécier ses arguments contre la “ lettre.”

.....

Puisque “ mon ami ” M. Laurier n'est pas plus gentilhomme que ça, en profitant de mes communications intimes avec lui pour la paix du pays, pour me trahir et faire exploiter mes intentions par les journaux qui ne vivent que de sensations ; c'est son affaire. Ceux qui crient contre un vieux missionnaire qui a des titres et mission pour aider à la solution de cette brûlante question des écoles, qu'ils réfléchissent un peu en me donnant crédit pour mes bonnes intentions auprès du chef des libéraux auquel je voudrais faire du bien. Si “ *La Presse* ” avait été témoin de mes entrevues intimes dernièrement, avec un homme que je considère comme un noble citoyen et digne d'être à la tête d'un parti, cette feuille aurait exprimé son zèle d'une autre

manière — peut-on savoir si bien écrire et le faire d'une manière si malheureuse !

Pour vous, continuez à défendre notre cause avec courage. Dites bien à tous ceux qui vous liront et qui le répèteront à mes compatriotes, que nous irons jusqu'au bout. Nous sommes décidés à aider ceux qui aujourd'hui ont encore le pouvoir en mains, afin que justice nous soit rendue. Ceux qui veulent faire du capital politique de cette question, je les renie. Le moment solennel est arrivé.

Aujourd'hui, après cinq ans d'agonie pour une minorité opprimée que je suis chargé de défendre, je fais appel à tous les amis de la justice de n'importe quel parti, et les supplie au nom de l'honneur patriotique de se ranger de notre côté. N'est-ce pas ce que j'ai fait à l'égard de l'honorable M. Laurier, et de ses partisans ? pourquoi *La Presse*, dans son zèle, me prête-t-elle des intentions si fausses ?

Ce n'est pas le temps aujourd'hui de répondre à ce journal, quand il met en doute ma position vis-à-vis de l'épiscopat. Pour le moment, tâchons de régler cette question des écoles de Manitoba, et pour cela, que tous les esprits sages prêtent leur concours de justice et de patriotisme.

Quand cette question sera réglée, alors, que la nation se recueille et se prépare loyalement et honorablement à se rencontrer sur le champ de bataille, où encore une fois le peuple donnera librement et avec conscience son vote pour le parti qui devra gouverner le pays.

Vieux missionnaire, habitué à vivre au milieu des tribus sauvages, ou donnant mon ministère de prêtre à mes nouveaux colons, je suis loin de prétendre à l'habileté d'un politicien. A mon grand regret, les circonstances m'ont lancé dans cette atmosphère si étrangère à mes habitudes. Ce n'est que l'obéissance et le devoir qui peuvent me soutenir au milieu des contradictions que je rencontre.

N'est-ce pas que c'est gentil ? Repassez donc un peu, pour voir : *il va communiquer à M. Royal des renseignements qui feront rougir ceux qui abusent de sa lettre.* S'il ne les communique qu'à M. Royal, ces renseignements, il n'y aura que ce Monsieur qui en rougira ; nous le croyons, et ils ne viennent pas souvent ces renseignements ; c'est du *bluff*, mais mal fait. Quels sont ceux qui abusent de sa lettre ? Il devrait être fier de la voir dans tous les journaux. Il faut donc croire qu'il en a honte ; pourquoi cherche-t-il alors à la défendre ? Par *abuser* il veut peut-être dire qu'on s'en moque ;

à qui la faute ? S'il ne se sent pas la capacité voulue pour écrire une lettre sensée, pourquoi en écrit-il ? C'est si facile de ne pas écrire. Il était jaloux de la gloire du Père Lacasse, que Fréchette a rendu célèbre, et il nous prouve par sa dernière lettre qu'il entend enfoncer le Père Lacasse de toute manière. "Puisque *mon ami*, dit-il, M. Laurier, (et il souligne mon ami, pour s'en moquer finement), *n'est pas plus gentilhomme* que ça en profitant de mes *communications intimes* avec lui pour la paix du pays, *pour me trahir* et faire exploiter mes intentions par les journaux *qui ne vivent que de sensations*."

Merci, d'abord, pour le compliment aux journaux ; ils vivent d'autres choses que de sensations, très saint Père ; ils vivent du produit de leur travail et d'un labeur quotidien, ce dont plusieurs des vôtres ne peuvent pas se vanter. Vous vivez presque tous d'aumônes extorquées sous de faux prétextes et vous jouez aux grands seigneurs en lançant l'injure à pleine bouche à ceux qui valent cent fois mieux que vous.

Le *trahir* ; en quoi Laurier a-t-il pu le trahir ? Quand même il aurait lui-même livré à la publicité une lettre qui n'était pas personnelle, y aurait-il eu là trahison ? Le révérend Père veut nous faire croire que Laurier lui avait demandé cette lettre pour sa gouverne personnelle, lui promettant le secret, et qu'ensuite il aurait livré la lettre aux journaux ; en deux mots, Laurier aurait attiré le Père Labombe dans un piège ! En vérité, je vous le dis, ces saintes âmes n'ont qu'une habileté, c'est celle de la calomnie.

Faire exploiter ses intentions par les journaux ;

Quand, comment, où, pourquoi, de quelle façon peut-on *exploiter* des intentions ? Retournez à vos sauvages, grand Dieu, et ne venez plus vous faire exploiter ici par les toriers ; ils sont plus fins que vous.

"*Il voudrait faire du bien au chef des libéraux.*" Quelle bonne âme ! C'est peut-être pour cela qu'il le menaçait des foudres de l'église ! c'est peut-être pour cela qu'il l'appelle par dé-

raison *son ami* ! C'est peut-être pour cela qu'il nous dit à la fin de sa lettre que le peuple, aux élections générales, donnera son vote au parti tory !

Et il nous prie de lui donner crédit pour ses *bonnes intentions*. Mais, ne savez-vous pas, saint Père, que l'enfer est pavé de bonnes intentions ? Dormez tranquille ; nous les connaissons vos bonnes intentions ; elles sont d'ailleurs visibles à l'œil nu et nous vous en donnons crédit, comme vous le voyez. Le bien que vous voulez à M. Laurier ressemble trop à celui de notre archevêque pour que nous puissions nous y tromper. Nous sommes fixés là-dessus, comme disent les Canayens de votre tribu.

"*Ceux qui veulent faire du capital politique de cette question, je les venie.*" Allez-y ; ils ne s'en porteront pas plus mal. Mais, quels sont donc ceux qui font du capital politique avec cette question depuis cinq ans ; ne sont-ce pas ceux que vous voulez sauver de la ruine ? Tant que leur vie politique n'a pas été en danger imminent, vous les avez laissé faire ; et maintenant que leur bateau est sur le point de sombrer vous apostrophiez les libéraux, les menaçant de l'anathème s'ils ne se jettent pas à la mer pour boucher les trous de votre barque qui fait eau de toutes parts.

Vous irez jusqu'au bout, dites-vous ?

Parfait ; c'est bien ce que tout le monde souhaite ; car, vous savez, au bout la culbute !

C'est la grâce que je vous souhaite.

SIC.

ENTENDONS-NOUS

Tel est le titre d'un intéressant et intelligent article de la *Presse*, publié vendredi dernier.

L'auteur de cet article discute avec la presse protestante sur le droit qu'ont les évêques, les prêtres et les religieux de se mêler des questions politiques.

"Le journaliste protestant, dit notre confrère, ne veut pas admettre qu'un évêque, un prêtre, un religieux quelconque, puisse réclamer le droit de dire un seul mot, d'approbation ou de blâme, dans les questions politiques, et surtout, chose curieuse ! dans les questions politiques où les intérêts religieux sont en jeu. De suite, les mots traditionnels de "suprématie de

l'Église de Rome," "tyrannie du Vatican," "intolérance religieuse," s'imposent à sa plume; il va même jusqu'à évoquer ce qu'il appelle les "horreurs de l'inquisition." Pourtant, que, du haut de la tribune de n'importe quel temple protestant, un ministre du culte anathématise tel ou tel homme politique, stigmatise violemment telle mesure ou telle idée qu'il lui plaira de réprouver, on accepte cela comme chose permise, et l'idée ne vient à personne de défendre à ces révérends messieurs d'ouvrir la bouche aussi grande et de parler aussi fort."

Cela est très juste, et l'observation de la *Presse* a une grande valeur. On pourra nous accuser de ne pas professer pour le clergé un culte aveugle, mais on ne nous accusera pas du moins de méconnaître ses droits, bien qu'il ne fasse pas montre du même libéralisme à l'égard des nôtres.

Oui, incontestablement, les ecclésiastiques, à tous les échelons de la hiérarchie, ont le droit indiscutable de s'occuper des choses politiques et des affaires temporelles du pays. Ce droit, ils le tiennent de leur titre de citoyen, titre qu'ils portent dignement, nous sommes heureux de le reconnaître.

Mais du moment qu'un prêtre daigne se mêler à nous pour l'expédition des affaires publiques, son caractère sacerdotal disparaît aussitôt. Sa qualité de prêtre peut bien subsister dans les esprits et lui valoir la juste confiance des autres citoyens, ses pairs, mais les immunités attachées à son état religieux, mais la soumission aveugle qui lui est dûe dans le domaine spirituel cessent d'être son partage, et c'est sur un pied d'égalité qu'il doit traiter avec les représentants du peuple et les électeurs.

Ses avis, ses conseils, ses remontrances, son expérience, sa sagesse, son dévouement, son désintéressement, sa charité, toutes les qualités enfin qu'il s'efforce d'acquérir durant son apostolat et qu'il acquiert presque toujours, font de lui un conseiller précieux, un homme en qui l'on peut avoir confiance et qui est à même de diriger dans une voie sûre tous ceux qui sauront comprendre que ses études et ses dons d'état l'ont mis en mesure de pouvoir peser avec une quasi certitude les événements qui découleront d'une décision de l'électorat ou de la représentation nationale.

Dans ce cas, le prêtre est l'égal de tous les honnêtes gens; il peut faire usage de la persuasion, il ne doit jamais, dans aucun cas, sous aucun prétexte, faire acte d'autorité et surtout mettre des conditions spirituelles à l'obéissance du peuple.

C'est contre cet abus d'autorité, contre cette influence indue que nous nous élevons, et non contre l'intervention du prêtre dans la politique, du moment que ce prêtre cesse de réclamer l'obéissance sans contrôle qu'on lui doit à l'autel.

Plus loin, la *Presse* aborde la question d'éducation

et, interpellant toujours les protestants, s'exprime ainsi :

"Voyons, messieurs, raisonnons avec calme. Prenons, par exemple, la question actuelle de l'enseignement religieux dans l'école. On ne niera pas que la première semence jetée par l'éducation dans le champ des jeunes intelligences, que les premières impressions données au cœur des enfants par l'explication de l'histoire des peuples, ne soient essentiellement de ce domaine religieux qui doit présider à l'enseignement des saines doctrines et de la morale. On ferait une bibliothèque immense des traités écrits sur l'éducation, des problèmes infinis que cette question a soulevés, et des solutions diverses qu'on a essayé d'y apporter.

"Et dites-moi franchement, protestants sincères que vous êtes, si vous ne croyez pas que les meilleurs experts, dans ces questions délicates doivent se trouver parmi les hommes dont l'éducation et l'instruction sont généralement supérieures à l'éducation et à l'instruction ordinaire des autres citoyens. Ne vous paraîtrait-il pas raisonnable de préférer l'opinion de ces hommes instruits à celle du premier hâbleur venu? Et n'est-il pas insensé de prétendre qu'un écrivain quelconque, qu'un conseiller municipal, qu'un avocat, qu'un député, sans qualifications spéciales, soit pris pour un oracle, dans ces matières, et qu'il faille conspuer le prêtre, le religieux ou l'évêque, qui se mêle de parler d'éducation?"

"Entre nous, ne pensez-vous pas que l'opinion de Mgr Langevin, de Mgr Cameron, ou de Mgr Bégin, abstraitement parlant, vaut bien, dans la question délicate de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, l'opinion de M. Greenway, de M. Martin et même de M. Laurier?"

"Mais je vous entends me dire: "Oh! ce n'est pas la même chose. Nous n'objections pas à ce que M. Greenway, M. Martin et M. Laurier nous expriment leur opinion, car on n'est pas obligé d'y croire, encore moins de s'y conformer. Mais nous trouvons à redire à ce que Mgr Langevin, Mgr Cameron ou Mgr Bégin vous parlent, parce qu'ils ont un avantage indu: celui de vous forcer à accepter leurs opinions."

"Eh bien! protestants, mes amis, halte-là, s'il vous plaît! Et voulez-vous bien me laisser vous dire que c'est là notre affaire, et que vous n'avez rien à y voir? Il n'est pas nécessaire de vous affirmer que ce n'est pas ainsi que cela se passe, et que les évêques ne nous imposent pas leurs opinions; de même qu'il ne doit pas être nécessaire de vous démontrer que nous avons raison d'avoir de la déférence pour l'opinion d'hommes instruits, dévoués et, vous l'admettez, absolument honorables. Et, au seul point de vue humain, croire de tels hommes n'est pas moins intelligent que de croire un journaliste ou un homme politique, tout bien intentionné qu'il peut être. Et, à ce seul point de vue humain, nous désirons qu'il soit bien compris que vous insultez à notre intelligence quand vous nous faites un crime du respect et de la confiance que nous donnons à ces hommes instruits et honorables."

Ici par exemple, nous ne sommes plus tout à fait de l'avis de la *Presse*.

L'éducation de la jeunesse ne comprend pas seule-

ment l'enseignement religieux. Il y a d'autres matières sur lesquelles nous croyons fermement que les laïques sont beaucoup plus incompétents que les prêtres, et d'autres encore pour lesquelles nous nions toute compétence au clergé.

Eh bien, notre clergé prétend qu'il doit tout diriger, tout régler, en dépit de notre volonté, sous peine de nous décréter d'indignité; c'est contre cette prétention que nous nous sommes toujours insurgés, et nous espérons, puisque la *Presse* fait un appel à la raison de ses adversaires et à la conciliation de tous les dissidents de son culte qu'elle admettra bien que les pères de famille ont le droit de se prononcer sur la question capitale de l'éducation.

La *Presse* continue :

" Et nous allons plus loin, vous n'avez pas le droit de nous défendre ce respect et cette obéissance, qui sont la base de notre croyance religieuse, vous qui faites du libre arbitre l'essence reconnue de votre foi. Mais ce libre arbitre, nous l'exerçons, nous aussi. Nous ne sommes catholiques que parce que nous le voulons bien, et nous acceptons la règle de notre Eglise, parce que nous la trouvons raisonnable, éclairée, et sûre dans son enseignement. Que ce ne soit pas votre opinion, nous vous laissons bien libres de le penser; mais nous réclamons la liberté, pour nous, de penser autrement."

Et bien, nous qui sommes catholiques avec une nuance un peu pâle de la vertu d'obéissance passive, pourquoi ne bénéficierions-nous pas de la liberté que l'on accorde aux protestants d'être parfois en désaccord non avec les dogmes de notre religion, mais avec les volontés de ses ministres qui, en définitive, sont des hommes de chair et d'os, comme nous; sujets à erreurs, comme nous; peccables et passionnés, comme nous?

Après cela la *Presse* aborde une question singulièrement anti-orthodoxe. Elle se plaint de voir nos coreligionnaires passer, aux yeux des protestants, pour des " esclaves sans réflexion " et ajoute :

" La religion n'est, après tout, que le chemin qui mène l'humanité à la divinité; laissez donc aux autres la liberté de choisir leur voie, et attendez qu'on soit arrivé au but commun du rendez-vous, pour discuter l'intelligence des autres dans le choix de la voie qu'ils auront suivie."

C'est clairement dire que toutes les religions, toutes les règles de conduite sont bonnes, du moment que l'on adopte la sincérité pour règle de conduite.

Pourquoi alors nous avoir flétri lorsque nous avons usé de " la liberté de choisir notre voie " ?

Pourquoi les nôtres nous jettent-ils l'anathème lorsque nous nous efforçons de suivre la route que Dieu nous a tracée sur cette terre et que nous voulons bien parcourir, estimant, dans la sincérité de notre âme, que c'est la bonne, celle qui plaît au Divin Maître et qui nous assurera le salut ?

Pourquoi vouloir nous contraindre à accepter comme un ordre du Très-Haut notre dépouillement au profit des ordres religieux ? Pourquoi vouloir nous imposer la volonté du prêtre tant au temporel qu'au spirituel ?

Ah ! oui, la *Presse* a raison. " Entendons-nous. " Entendons-nous une bonne fois, et restons dans la sphère où Dieu nous a placés. Ce sera le meilleur moyen de lui prouver que nous sommes soumis à sa sainte volonté.

CANADIEN.

LOI CONTRE LA FABRICATION ILLICITE DES LIQUEURS

159.—Toute personne qui, sans avoir une licence alors en vigueur sous l'empire du présent acte,

(a) Distillera ou rectifiera des spiritueux ou fera ou fermentera de la bière; ou

(b) Aidera à distiller ou à rectifier des spiritueux ou à faire ou fermenter de la bière ou du liquide à fermentation dans un lieu non licencié ;

(c) Importera, fera, commencera à faire, vendra, offrira en vente, ou livrera quelque alambic, serpentín, rectificateur, ou tout autre appareil propre à la fabrication du liquide à fermentation de la bière ou des spiritueux, ou à la rectification des spiritueux ou quelque partie de semblable appareil ; ou

(d) Posera, ou aidera à poser, complètement ou partiellement, quelque alambic, serpentín, rectificateur ou autre appareil pour le faire fonctionner ; ou

(e) Aura en sa possession quelque alambic, serpentín, rectificateur ou autre appareil, ou quelque partie de ces choses, dans quelque lieu ou bâtiment lui appartenant ou sous son contrôle, sans en avoir donné l'avis prescrit par le présent acte, sauf dans les cas d'inscription prévue par l'article cent vingt-cinq du présent acte ; ou

(f) Cachera ou gardera, ou permettra de cacher ou garder dans ou sur quelque terrain ou bâtiment lui appartenant ou sous son contrôle, quelque alambic, serpentín, rectificateur ou autre appareil, ou quelque partie de ces choses ;

(g) Cachera en l'enlevant, ou enlèvera ou aidera à cacher en l'enlevant, ou autrement, quelque partie ou des parties de ces choses, —

Sera coupable de délit et passible, sur conviction du fait, pour une première contravention, d'une amende de cent piastres à cinq cents piastres, et d'un emprisonnement avec ou sans travaux forcés, d'un mois à six mois; et pour toute récidive d'une amende de cinq cents piastres, et d'un emprisonnement, avec travaux forcés, de six mois à douze mois; et

Tous ces alambics, serpentíns, travaux à fermenta-

tion, rectificateurs ou autres appareils propres à la fabrication du liquide à fermentation, de la bière ou des spiritueux, ou à la rectification des spiritueux, ou toutes parties de ces choses, et toute bière, liquide à fermentation ou spiritueux trouvés en la possession d'un individu ou dans un lieu non licencié, seront confisqués au profit de la Couronne et saisis par tout préposé du revenu de l'intérieur et pourront être détruits ou et lorsqu'ils seront trouvés ou transportés en quelque lieu sûr, à la disposition du préposé opérant la saisie. 46 V., c. 15, ar. 154.

160.—Toute personne qui deviendra passible des amendes et pénalités décrétées dans l'article précédent, encourra et paiera de plus, pour l'usage de Sa Majesté, deux fois le montant des droits d'accise et de licence qu'elle aurait dû payer en vertu du présent acte. V. 46, ch. 15, ar. 155.

161.—Si dans une distillerie il se trouve en aucun temps un récipient de spiritueux fermés ou une cuve pour l'esprit-de-vin ou pour les vinasses, ou un bac à double fond ou autre vaisseau qui peut servir à contenir quelque produit résultant de la distillation, avant que la quantité de ce produit n'ait été constatée et qu'il en ait été pris note, dans lequel il sera trouvé en aucun temps une perforation, un trou ou une ouverture quelconque, autres que ceux nécessaires pour l'usage légitime du récipient de spiritueux fermé ou autre vaisseau, ou en contravention au présent acte, le distillateur dans la distillerie duquel se trouvera le récipient de spiritueux fermé ou autre vaisseau ainsi perforé, bien que ces trous, ouvertures ou perforations aient été tamponnés ou fermés, sera passible d'une amende de cinq cents piastres; et le récipient de spiritueux fermé ou autre vaisseau et son contenu, ainsi que tous les approvisionnements de spiritueux ou de grains dans sa distillerie, à l'époque où cette perforation illégale aura été découverte, seront confisqués au profit de la Couronne, et il en sera disposé en conséquence. V. 46, ch. 15, art. 156.

Fichtre ! mes amis, quelle loi ! A la première contravention, de cent à cinq cents dollars d'amende, plus la saisie des appareils, plus l'enlèvement des liqueurs, trouvées en possession des délinquants, que ces liqueurs aient été fabriquées clandestinement ou acquises à beaux deniers comptant, plus un emprisonnement de un mois à six mois, pour la première faute, plus le montant de deux fois les droits d'accise et de licence qu'on aurait dû payer en agissant légalement.

Vrai, c'est à nous décourager.

Après tout, nous ne devons pas nous plaindre de cette loi qui ne nous concerne pas, puisque nous ne tenons pas de fabrique clandestine et que notre soumission aux lois nous met à l'abri de tous ces dangers.

La fabrication de tous les breuvages alcooliques ou seulement alcoolisés est une des plus importantes sources des revenus de l'Etat. Il est donc bien évident que si chacun se mêlait de fabriquer l'alcool sans acquitter les droits qui frappent ce produit, l'Etat serait placé dans la cruelle nécessité de nous accabler d'impôts nouveaux et nous n'aurions même pas l'occasion de nous consoler au rabais avec les boissons faites illégalement, attendu que les fabricants clandestins vendent leurs produits au prix normal, se réservant le joli bénéfice de 1,000 p. c. qui constitue l'écart.

Donc, nous considérons la loi contre les tricheurs — disons même les voleurs — comme relativement indulgente. Que l'on triple l'amende et que l'on décuple la prison, dans notre amour pour notre gracieuse Souveraine nous dirons toujours : " all right. "

Seulement, nous estimons qu'il doit y avoir des nuances sensibles entre les délinquants, et que l'application aveugle de la loi constituerait un danger et une injustice.

Supposons, par exemple, que les saints trappistes d'Oka, bons pères si utiles à tous les points de vue, respectables religieux si pauvres, si dévoués, si désintéressés que leur vue plonge les âmes tendres dans un abîme de pitié, à cause de leur maigreur et de leur mine terreuse, résultat des privations volontaires qu'ils s'imposent; supposons donc que les trappistes d'Oka — ceux-là ou d'autres, d'ailleurs — dans le but d'augmenter l'insuffisant budget dont ils disposent pour leurs bonnes œuvres, aient l'idée géniale autant que généreuse de faire servir la boisson du diable à la mise en œuvre des trois vertus théologiques et à la sanctification des buveurs d'eau. La loi devrait-elle leur être appliquée ?

Nous n'hésions pas à répondre non, cent fois non ! mille fois non !! un million de fois non !!!

La loi, c'est la sagesse, et la sagesse c'est le renoncement des nations à tous les droits qu'elles s'arrogent lorsque ces droits atteignent des capucins ou des capucines.

Au seuil de ces maisons sanctifiées par le Saint-Esprit, les droits humains cessent d'être des droits pour devenir des servitudes.

Le Canada, qui marche fièrement à la tête des nations catholiques, a si bien compris la différence profonde qui existe entre les méprisables laïques et les élus du Seigneur, détenteurs officiels de toutes les vertus, qu'il a exempté d'impôts tous les refuges de la foi, c'est-à-dire tous les nombreux couvents qui sont l'orgueil du pays et l'honneur de notre race.

Eh bien, pourquoi la loi traque-t-elle si sévèrement

ceux qui fabriquent clandestinement les boissons et liqueurs spiritueuses ?

Parce que ces mauvais citoyens, ces méprisables frelons tentent de se soustraire à l'impôt qui pèse sur les fabricants et sur les consommateurs d'alcool.

Nos saintes communautés religieuses étant exemptes d'impôts, serait-il logique de faire une exception et précisément pour le droit le plus fort, pour la charge la plus lourde ?

Allons donc ! Poser la question, c'est la résoudre, comme disent les pédagogues.

Eh bien, d'où viennent donc ces sourdes rumeurs qui ont circulé dernièrement au sujet d'une soi-disant découverte récemment faite dans un couvent d'hommes ? On a parlé d'une fabrique d'alcool non autorisée.

Qu'est-ce que cela signifie ?

A quoi riment ces clameurs ?

Puisqu'il s'agit d'un couvent, est-il besoin pour lui d'autorisation, d'une licence ?

Depuis quand, s'il vous plaît, les indignes et ridicules laïques prétendent-ils faire la loi aux bons pères, aux tendres mères et aux douces sœurs qui, de temps immémorial, nous ont dicté leurs sages et saintes volontés ?

En vérité, nous le disons et nous le pensons presque, la fin du monde est proche et le "grand coup" de l'abbé Combe va sûrement se réaliser si nous persistons à intervenir dans des questions absolument étrangères à notre caractère vulgaire et à notre obtuse intelligence.

Que Dieu nous protège et sauve le Canada !

UN LIBRE-PENSEUR CONVERTI.

L'UMIDITE

Évitez l'humidité et vous éviterez de gros rhumes. Si vous vous enrhumez, le seul remède efficace, le *Baume Rhumal* vous guérira. 25 cts la bouteille partout.

LA PENSÉE LIBRE

La pensée humaine est respectable dans toutes ses manifestations. Qui va de l'avant ou qui recule, qui flagelle ou qui défie, à ses idées qui lui sont chères. Nul n'a le privilège d'imposer aux autres son jugement des faits : dans la lutte des idées, l'attaque et la riposte doivent être libres. Toute tentative pour tourner son adversaire pour le combattre avec des armes autres que celles qu'il emploie lui-même est une monstruosité qui blesse tous les partis. C'est un tournoi qui veut des lances égales et des armures semblables ; l'idée seule par sa vérité, sa hardiesse doit

vaincre. Toute violation de son libre mouvement, toute entrave dans sa marche, tout heurt dans son évolution est un acte contre nature, un exploit de Vandale, une folie, une infamie sociale.

La pensée est la seule chose qui nous différencie de la bête. Le foule se ravale à elle, se ridiculise ou se souille de crimes innocemment. Sans sa raison, l'homme n'est qu'une brute que poussent ses propres instincts vers le bien ou le mal sans discernement, Sans elle, il n'est plus qu'une chose, un outil servile dans les mains de qui le gruge et qui l'exploite, qu'une machine que l'on alimente tout juste pour lui donner a force de poursuivre son travail.

• Le propre de l'homme est l'initiative. C'est à ne pas imiter son prochain qu'il est véritablement soi. C'est à rompre avec les traditions, à se rire des préjugés, à détruire sa propre éducation, qu'il gagne sa place sociale. Son utilité n'est que là, autrement il n'est qu'un des membres de l'immense cabestan, autour duquel s'enroule le câble qui tient le vieux bâtiment à la côte : il sert à maintenir le monde moderne à l'abri des écueils et des coups de lame de l'Océan, sans cesse plus agité, des idées nouvelles ; son action passive est donc nuisible, son rôle n'est plus que celui d'une comparse dans la vaste tragédie humaine.

De ceux-là, il en est trop. Ils sont les aveugles, les écloppés, les inutiles dans la guerre incessante du Travail et de l'Or ; ils sont la foule anxieuse qui tremble au bruit du canon et demande la paix quand il faut la guerre, et toujours la guerre.

Dire franchement les faits, combattre ce qui est réputé inattaquable, crier les mots que tout le monde murmure, réveiller la haine des uns contre l'égoïsme des autres, voilà l'œuvre à accomplir. Ce qu'il en coûtera, peu importe. Les pouvoirs frappent. Serait-ce donc un délit que la hardiesse de la pensée ?

Le passé enseigne du reste, ce qu'il en est déduit de ces étouffements de la pensée sous la botte militaire ou le mortier du juge. Plus une idée a été combattue, réprimée, plus la violence d'un gouvernement s'est donnée libre cours, plus l'idée a germé, fructifié, s'est répandue au loin. Il semble que le succès dépend de la peine. Plus la lutte est âpre, plus l'idée s'étend. Il ne répugne pas, nous le savons, à la troisième République d'employer les armes de l'autocratie pour se défendre. Quand la plume des siens ne suffit pas pour parer les coups de l'adversaire, quand la brèche est trop grande, quand l'assaillant menace la vieille forteresse bourgeoise, la République charge avec ses gens de robe et ses traîneurs de sabre. C'est peut-être moins propre et cette battue sent la meute, mais pour des idéologues, des rêveurs, ce n'est point assez bon ?

Aller de l'avant, voilà l'essentiel. Toute idée écrite, a dit Alphonse Karr, est l'aurore d'un fait qui se lève. Si l'homme peut attarder l'éclosion des idées, il ne peut contre-carrer la marche des événements. Ceux-ci suivent toujours de près les prédictions annonciatrices des penseurs. Ils bruissent dans l'air quand les cerveaux pressentent leur venue.

Rêveurs, oui, qu'importe ? C'est le grand mot qu'on nous crie à la face. Utopies, soit ! Ce sont des idées prématurées, répond Lamartine. Subversives, allons donc ! Le langage des doux apôtres de Jésus fut plus violent que nos discours. L'arme dont se servent les esprits rétrogrades se retourne dans leur main.

Dans ces temps où nombre d'écrivains trafiquent de leur plume comme d'une marchandise, il est réconfortant de songer qu'il en est qui souffrent de leur indépendance. Ceux-là consolent des autres, ils sont les vrais. Il faut les en glorifier à la face de la multitude des lâcheurs de bottes. Ils sont les esclaves de la Pensée, ses adorateurs, ses passionnés, car la Pensée est femme et, comme telle, ne souffre point d'être frappée même avec une fleur.

ACHILLE STEENS.

LA SEMAINE GRASSE EN RUSSIE

Mme Vera Vend conte avec une verve étonnante, dans la *Nouvelle Revue* du 15 février, les folies joyeuses de la Semaine Grasse et les saturnales qu'entraîne en Russie le passage de la "Grosse Mère Carnaval." Mais à côté de ces récits pantagruéliques, on découvre soudain d'exquises peintures qu'on voudrait pouvoir découper toutes :

Dans les campagnes, vêtus de leurs plus beaux atours, les poches pleines de noisettes, de pains d'épice et de graines de tournesol, régal favori de la jeunesse compagne, *parmi* et *diévki* (gars et filles) organisent des courses folles en traîneaux rustiques, appelés *rozvalni* et qui ne sont qu'une espèce de bateau sans proue ni poupe posé sur un brancard de bois. On les remplit de paille ou de foin, qu'on recouvre ensuite d'un feutre ou d'un *louloupe* (pelisse d'agneau). Les *rozvalni* passent partout et, s'ils versent facilement, le mal n'est pas grand ; car, très bas, rasant presque le sol, il est impossible de se blesser en roulant dans la neige épaisse. On enfonce un peu, on barbote quelques instants, on pouffe de rire, on se relève saupoudré de paillettes humides, on se secoue, et puis on repart gaiement, prêt à affronter une seconde culbute.

Les petits chevaux campagnards, des rubans rouges et bleus tressés dans leur crinière, émoustillés par les cris de joie et le tintement des clochettes, oublient l'apathie des jours de peine, vous ont un air crâne et décidé, se souviennent, paraît-il, des invraisemblables bonds et des furieuses galopades de leur verte jeu-

nesse ; ils glissent ventre à terre sur les blancheurs irisées, étincelantes sous le ciel pâle, estompées ça et là par l'ombre bistre des forêts ; un chœur de chants, de ris, de joyeux bavardages monte de la file bryante des traîneaux, où, serrés les uns contre les autres, se dessinent de frais visages rosés par le froid, voilés de la buée légère des haleines, peuplant d'échos l'auguste paix des plaines engourdis. Et tandis que les brancards gémissent et grincent sous la couche de verre mat dont le froid les a revêtus, le steppe, brusquement réveillé par la joie jeune qui passe, semble tressaillir dans ses linceuls glacés.

Depuis le tiède rayonnement de midi jusqu'à la tombée du jour, lorsque les irradiations lilas et rouges du couchant jettent des reflets d'incendie sur leurs croustillantes blancheurs, les plaines répercutent les fous rires, les grosses plaisanteries, la petite note grêle des harmonicas, les mélodies naïves des agrestes chansons.

Mainte *diévka*, mainte *pariène* ne souviendra toute sa vie, avec un sentiment ineffaçable, de ces courses rapides à travers les bois engivrés et les neigeuses solitudes, alors qu'à l'horizon le globe cuivré du soleil s'engouffrait dans les brumes violettes, striées d'orange et de pourpre. A cette heure troublante du soir, le steppe entier se noie dans des lueurs fantasmagoriques.

Là-bas, dans les forêts immenses, les arbres se revêtent d'argent, étalent des ombres diaphanes sur les blancheurs vierges et les chapiteaux de porphyre des troncs allumés. Au sein de ces bois que les fêtes du couchant ont parés de l'ensorcelante poésie des fugitifs mirages, la parole d'amour a été balbutiée, l'ardent baiser échangé entre la belle fille aux yeux gris sombre et le gars aux prunelles bleues. Tout au fond de l'âme naïve le souvenir restera vivace ; il réchauffera le cœur endolori, il mettra un sourire de tristesse douce sur les lèvres qui se fanent, quand d'année en année les givres trembleront dans les futaies dégarnies.

VERA VEND.

UN HOMME MODESTE

A propos de décorations, on m'a conté une histoire qui me semble valoir son pesant de rubans.

De plus, sachant ma manie d'exactitude, on a cru devoir me garantir la totale véracité de l'anecdote.

Il y avait, une fois, un député ou un sénateur, je ne me souviens plus, dans les environs du centre de la France, qui possédait, comme grand électeur en son arrondissement, un brave homme de jardinier, nature simple et loyale.

En dehors de nombreux services suffrago-univer-

sels, notre parlementaire devait une infinité de petites sommes d'argent à l'excellent pépiniériste.

(Car — triste à dire ! — on peut siéger au sein des assemblées délibératives et devoir de l'argent au monde.)

Appelons spirituellement, pour rendre plus cursif le conte, ce mandataire Amédée Duchèque et poursuivons.

Duchèque, empêché de verser à son dévoué horticoles le moindre acompte, eut l'idée de le dédommager en honneurs.

Du dernier bien avec le gouvernement, comme le furent toujours les ennemis de la République, Duchèque implora pour son protégé le ruban du mérite agricole, plus connu sous le nom de *poivreau*.

—Comment donc, mon vieux Duchèque, c'est entendu ! fit le ministre d'alors, un garçon sur qui le parti comptait beaucoup, mais qui a mal tourné depuis.

Duchèque sortit de chez le haut fonctionnaire, sur les deux oreilles, bien tranquille au sujet de sa demande.

Oui, mais voilà !

Duchèque s'était trompé d'établissement.

Il avait sollicité le Mérite agricole du ministre de l'instruction publique.

Et, au 14 juillet suivant, ce qui devait arriver arriva, le jardinier fut, froidement, nommé officier d'Académie.

Oh ! mon Dieu, la chose n'avait rien de grave en soi, et l'erreur n'était pas de celles qui chahutent le rythme des évolutions cosmiques !

Du vaudeville seulement devait en résulter.

Un soir que Duchèque rentrait chez lui, il trouva la carte de son fidèle jardinier, venu à Paris par train de plaisir :

VICTOR BONCHRÉTIEN

Jardinier pépiniériste

Membre de l'Académie française.

Duchèque se releva plusieurs fois, la nuit, pour en rire.

Le lendemain, les propres explications de l'homme aux fleurs éclairèrent sa religion.

D'un doigt, il désignait le ruban violet et de l'autre :

—Merci ! balbutiait-il simplement.

—Mais, cré nom d'un chien, se tordait Duchèque, vous vous trompez ! Vous êtes officier d'Académie, vous n'êtes pas membre de l'Académie française !

L'autre hochait modestement la tête.

—Officier d'Académie ! Mais tout le monde me blaguait, dans le pays, moi, un humble jardinier ! . . .

Membre, simple membre, cela suffit !

ALPHONSE ALLAIS.

QUI ?

L'autre jour, il vient à moi la main tendue, et me dit : " Allé ! ça va bien ? "

Je pense tout de suite : " Je connais cette figure-là où diable l'ai-je vue, " et je réponds en serrant à briser la main offerte : " Très-bien, très, très-bien, et vous aussi, j'espère ? "

—Moi, toujours de même, vous savez..... et vous êtes content ?

Je cherche où je l'ai vu. Il y a six mois, au moins.... peut-être plus ; oui certes... un an. Sûrement, je l'ai fréquenté quelque temps, puis j'ai cessé les relations.... pourquoi ? Je ne me souviens plus..... il faudrait avoir son nom. Parbleu ! avec son nom je repêcherai aussitôt son identité ; cependant, j'affirme tout haut : oui... je suis assez content."

—Et votre affaire de sucres ? La dernière fois que je vous ai parlé, vous étiez inquiet.

Comment, il est instruit de ma grosse affaire de sucres ? mais alors, *je te connais très-bien* ; car, pour ma part, je ne retrouve toujours pas ce satané nom. Néanmoins, je continue l'entretien : Ça c'est arrangé ; maintenant, je suis à la tête de la maison."

—Je l'ai appris avec plaisir ; Wasien me l'avait annoncé. Bobby aura là une belle carrière.

Ainsi, il est lié avec Wasien, mon associé, et il porte intérêt à mon fils Bobby ? Il faut qu'il soit très au courant de mes affaires. Il y a comme ça des gens que l'on entrevoit à peine, et à qui l'on confie ses plus intimes soucis... Mais qui est-ce ? Je vais le lui demander tout simplement, quand il me dit :

—A propos, je m'excuse de n'avoir pas répondu à votre aimable invitation d'il y a six mois. J'étais absent ; mais ce bal fut charmant, paraît-il ?

—Oui, charmant.

Impossible de demander son nom à un homme que l'on a invité ! Tâchons de savoir où il demeure, ça me mettra sur la voie :

—Et... vous habitez toujours au même endroit ?

Attention ! . . .

—Non, j'ai déménagé ; je ne pouvais plus rester, vous savez.

Bon, me voilà bien avancé. Oh ! j'y suis : je vais lui demander son adresse ; il me tendra sa carte, et j'y lirai son nom :

—Où perchez-vous, maintenant ?

—Je n'ai pas de carte sur moi, mais voici un crayon c'est passage Jouffroy.

Rebuté de ce côté, j'essaie autre chose :

—Pourquoi ne venez-vous pas dîner, cher monsieur ?

Je traîne sur " monsieur " avec une interrogation évidente.

—Parce que vous ne m'avez pas invité !

Tiens ! pensai-je, il paraît que nous ne sommes pas assez amis pour que je t'invite à dîner. J'ai fait une gaffe, je la répare :

—Mais c'est un oubli ! Venez donc... dimanche ?

—J'accepterais volontiers... mais je ne puis quitter ma femme.

—Amenez-la !

Aie ! qu'ai-je fait ? Est-elle présentable, sa femme ?

—Vous êtes trop aimable, ce n'est pas possible !

Là ! ça y est ! sa femme n'est pas sa femme ! Il n'est pas marié ; quelle sottise !

— Dans sa position

Si ! elle est peut-être mariée avec lui !

— Et puis les préjugés ! . . .

Hélas ! elle n'est pas mariée, décidément ! Désormais, je cherche parmi les gens que je connais ceux qui ont de faux ménages. Je ne trouve pas.

— Enfin, dit-il, je viendrai dimanche.

— Et vous, vous êtes content ?

—Peuh ! Couci, couça. Je suis bien découragé, depuis ce qui m'est arrivé !

Je le regarde . . . un deuil, sans doute ! Il est en noir.

—Je suis sans place, et c'est si difficile de trouver une position, après un tel coup !

Sapristi, que lui est-il advenu ? A tout hasard, je prends un air attristé et je risque :

—Bah ! C'est un moment à passer.

—Oui, mais vous saisissez, ce n'est pas tant les trois mois de prison qui me font du tort, c'est le motif d'abus de confiance !

Je n'avais pas prévu ça ? Mais qui est-ce, mon Dieu ! qui est-ce ?

Ma foi, je vais le lui demander carrément lorsque soudain il me serre la main et s'en va d'un pas rapide, non sans m'avoir crié : " A dimanche, sans faute ! "

Et c'est ainsi que j'ai invité pour la semaine prochaine un homme dont je ne possède ni l'état civil, ni le métier, ni le passé ; tout ce que j'en sais, c'est qu'il a fait de la prison et qu'il vit d'une façon très irrégulière ! . . .

Qui est-ce ???

SAM

LE BOLIDE DE MADRID

Au moment où le monde apprenait la découverte de la photographie à travers les corps opaques, et où chacun s'émerveillait, s'extasiait, déclarant que rien n'est impossible à la science, voici que le bolide de Madrid éclate avec des fracas de tonnerre et des secousses de tremblement de terre ; et, depuis, nous lisons dans les journaux, à propos de ce phénomène, une

foule de très savantes explications qui n'expliquent rien du tout.

Astronomes et météorologistes ne sont pas d'accord et ne savent pas au juste pourquoi ni comment le ciel nous lapide.

Le naïf et superstitieux Moyen Age se serait écrié : " Il pleut des pierres " et aurait vu là un signe manifeste de la colère de Dieu, un avertissement donné par lui aux faibles humains d'avoir à se mieux conduire et à songer un peu plus à leur salut éternel.

Nous sommes maintenant des esprits forts, et nous ne craignons plus rien, pas même, comme nos intrépides ancêtres les Gaulois, que le Ciel s'écroule sur nos têtes. Cependant, tous les observatoires du monde sont incapables de nous dire ce que c'est, que les aéroolithes, ni de prévoir leur chute, et aucun gros personnage à télescope n'oserait nier que, du fond des espaces infinis qui effrayaient Pascal, il pourrait bien, un de ces jours, tomber un bolide monstrueux qui réduirait en poudre notre globe chétif.

La fin du monde *secundum Scripturas* inattendue et soudaine, comme celle dont on eut si peur en l'an Mille, n'est donc pas absolument impossible ; et, si disposé que l'on soit à faire le malin, cette pensée donne tout de même un petit frisson dans le dos.

Le rayon X va bientôt nous permettre d'assister — on peut l'espérer, du moins, — à l'admirable spectacle du corps humain en pleine activité, et il nous livrera très probablement d'importantes révélations sur le fonctionnement de notre machine. Sans insister sur les précieux renseignements qu'il doit donner, qu'il donne déjà à la médecine et à la chirurgie, il est permis de croire que ce prodigieux rayon éclairera tôt ou tard des ténèbres plus profondes, pénétrera jusqu'aux sources obscures de la pensée, de la sensibilité, de la vie.

On ne peut regarder sans émotion, dans les feuilles illustrées, l'image encore confuse et comme spectrale de cette main à travers laquelle transparait toute l'ossature. Ce n'est ici que l'incomplet effort, la première ébauche de la découverte. Mais — qui sait ? — demain peut-être, nous verrons vibrer les nerfs, palpiter le cerveau ; nous soulèverons un peu plus le voile d'Isis, et il nous semblera que les impassibles yeux du sphinx se troublent et qu'il a peur que l'homme, éternel Œdipe, trouve enfin le mot de l'énigme.

C'est précisément à l'heure où nous nous abandonnons à ces orgueilleuses rêveries que le très effrayant phénomène météorologique, qui vient de se produire en Espagne, nous oblige à lever la tête, à regarder le ciel et à songer que l'impénétrable et l'incommensurable sont là, que le mystère existe.

La coïncidence est singulière. Ne nous hâtons pas de lever les épaules et de railler les Madrilènes épou-

vantés qui fuyaient par les rues en invoquant tous les saints du Paradis et en multipliant les signes de croix. Assurément, ce n'est pas en faisant des vœux et en promettant des cierges à Notre-Dame del Pilar ou à Saint-Jacques de Compostelle, qu'on conjurera les pluies de pierres de lune, et, si quelque comète doit nous pulvériser dans sa course à travers l'immensité, les prières et les neuvaines n'y changeront rien. Néanmoins, quand l'inquiétante nature se met à faire des choses extraordinaires, nous devenons sérieux, nous nous demandons ce que cela signifie, et nous nous sentons tout à coup devenir très petits garçons.

Ne médions pas de la science. On a mis récemment en circulation un mot malheureux, quand on a parlé de sa banqueroute. Loin de faillir à ses engagements, elle augmente sans cesse son trésor. Mais, malgré tant de richesses, l'homme reste toujours aussi pauvre de certitudes devant l'infini. Nous sommes trop souvent tentés d'oublier à cet égard notre ignorance et notre misère. Les fruits de l'Arbre de Science, dont le présent siècle a fait une si abondante récolte, sont enivrants. Dès que nous y avons mordu, nous délirons et nous croyons réalisée la décevante promesse de Satan dans l'Eden : *Eritus sicut dii*.

Mais, tout à coup, l'abîme se fâche. Il prétend nous donner une leçon d'humilité. Il gronde, il menace, comme il a fait, l'autre jour, en plein azur du ciel de Castille. Puis, le chimiste ramasse des pierres inconcues, les porte à son laboratoire, les examine, les analyse, les soumet à cent épreuves, et, quand on lui demande d'où elles viennent et ce qu'elles présentent, il est bien forcé de répondre : " Je ne sais pas."

Il est remarquable qu'après vingt-cinq ans, pendant lesquels l'instruction a été largement répandue, l'esprit mystique combattu avec fureur et la liberté de parler et d'écrire poussée jusqu'à l'extrême licence, on retrouve, chez la plupart des hommes qui pensent, ce double sentiment, aussi fort, plus fort qu'il ne fut jamais : déception et méfiance devant le progrès, effroi devant le mystère de la nature.

Je viens de relire, dans la retraite où je vis depuis quelques semaines, les trois livres de Michelet, l'*Oiseau*, l'*Insecte*, la *Mer*, et, au point de vue littéraire, je leur dois des heures enchantées. C'est une prose enflammée, un style torrentiel, qui toujours bondit, chante et brille. Je me suis laissé emporter par ces flots d'inspiration, par cette coulée d'enthousiasme et de poésie.

Pendant, je m'arrêtais parfois, j'essayais de me ressaisir, de secouer le charme ; et je tombais alors dans une véritable stupéfaction en constatant combien les âmes contemporaines sont éloignées et différentes de cette âme débordante de foi, d'espoir et de tendresse.

Quelle confiance ! Quel optimiste ! C'est à peine croyable, je vous assure.

Comment ? Voilà un homme, un poète, qui est aussi un savant, un observateur ; il est devant la nature, devant l'éblouissante, mais implacable nature, devant la férocité des instincts, devant la loi fatale de mort et de destruction ; et ce spectacle ne lui arrache que des cris d'admiration et d'amour ! Non qu'il se refuse à voir la réalité, les êtres qui s'entredévorent, les innombrables victimes. Bien au contraire, son cœur saigne de la plus noble pitié. Mais il croit sincèrement que tout ce massacre prépare la perfection universelle, le triomphe absolu du bien et de la justice. Il n'a pas le moindre doute de ce cet avenir, il est sûr de son idéal. Qu'importent les siècles et les centaines de siècles sanglants ! Qu'importent même les milliards de milliards d'êtres vaincus dans la lutte ! Tous ces sacrifiés, conscients ou non, ont péri, périssent et périront pour assurer la marche du monde vers la parfaite beauté et la parfaite innocence ; et le poète les ensevelit pieusement dans cette gloire et dans cette consolation.

Cette candide et sublime chimère—qui exalta d'ailleurs les plus grands esprits de ce temps et, entre tous, Victor Hugo,—va s'éteignant, si elle n'est pas morte tout à fait dans l'âme moderne.

Nous n'avons plus une telle puissance d'illusion. Oh ! j'entends bien encore prononcer les mêmes mots. Socialistes et libertaires nous prophétisent un monde enfin libre et fraternel dans la paix et dans l'harmonie ; mais tous ces précurseurs sont, en général, de terribles individualistes, fort impatients de jouir, de satisfaire leur fameux Moi, et m'ont tout l'air de n'avoir aucune confiance dans le retour de l'Age d'Or, et dans la réconciliation des loups et des agneaux.

Quelques-uns sont de bonne foi, je le veux bien ; mais alors, ils étonnent par leur optimisme enfantin. C'est des progrès de la science, c'est de l'instruction intégrale qu'ils attendent l'avènement d'une société meilleure, persuadés qu'ils sont que les machines supprimeront le travail et qu'on peut moraliser les hommes avec des manuels. Et tant de naïveté, n'est-ce pas ? fait de la peine.

Mais, devant le sombre avenir, la grande majorité des esprits est pleine d'inquiétude et de découragement. Nous ne pouvons plus nous exalter aux lyriques espérances de Michelet et des Victor Hugo, et les rêves de pédants nous affligent. Nous admirons, certes, les bienfaits de la science, et le rayon de Roentgen nous émerveille ; mais nous savons, hélas ! qu'il n'y a point, au fond de tous les matras et de toutes les cornues, une seule once d'une poudre de perlinpinpin qui fasse oublier à l'homme les misères de sa destinée et son angoisse devant le mystère de la vie et de la nature.

Et nous sommes profondément tristes.

Naguère, il y avait le ciel, vers lequel les spiritualistes comme Michelet levaient encore leurs regards ; mais on nous a prouvé que, décidément, il était vide et qu'il n'y fallait plus penser. Cependant, voici qu'il se rappelle bruyamment à nous par l'explosion d'un météore et que las sans doute d'entendre sans cesse monter vers lui les outrages et les blasphèmes, il s'irrite et nous jette des pierres.

FRANÇOIS COPPEE.

LE SECRET DE LA CONFESSION

Nous empruntons à la *Semaine Religieuse* le document suivant. Ce n'est pas qu'il soit fort original ou nouveau, mais comme la question en jeu est des plus intéressantes, nous croyons ne devoir rien laisser passer de ce qui s'y rattache.

Il s'est produit ces jours passés un incident judiciaire dont la plupart des journaux, catholiques et protestants, ont entretenu leurs lecteurs.

Nous ne voulons ni qualifier ni discuter cet arrêt par lequel un vénérable prêtre se trouve condamné à la prison pour avoir refusé de révéler le plus inviolable des secrets, celui du sacrement de Pénitence.

Mais sur une question débattue publiquement et qui touche aux intérêts primordiaux de la société civile et religieuse, il ne nous a pas paru inopportun de faire entendre la voix autorisée de tout l'épiscopat canadien.

Voici donc textuellement reproduite, l'opinion de NN. SS. les archevêques et évêques de l'ancienne province ecclésiastique de Québec, traitant d'une manière officielle et doctrinale du secret de la confession — dans un mandement collectif daté du 1er juin 1884.

" Notre Seigneur Jésus-Christ qui nous a rachetés par son sang et nous a mérité la rémission de nos péchés, ' in quo habemus redemptionem per sanguinem ejus remissionem peccatorum (Col. I. 14), a institué ce sacrement (de Pénitence), quand il a dit à ses apôtres et, en leur personne, à tous les prêtres jusqu'à la consommation des siècles : " Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils sont retenus à ceux à qui vous les retiendrez ; " Quorum remisieritis peccata remittuntur eis, et quorum retinueritis, retenta sunt " (St. Jean, XX, 23).

" Ce double pouvoir ne devant pas s'exercer à l'aveugle, il s'en suit que le pécheur, qui veut être réconcilié avec Dieu, doit faire connaître au ministre du sacrement non seulement toutes les fautes graves que sa conscience lui reproche, mais aussi les dispositions intérieures et surnaturelles de regret sincère du

passé et de ferme propos pour l'avenir, sans lesquelles aucun péché ne peut être pardonné.

" Dieu, qui est la sagesse infinie, veut chaque chose avec toutes ses conséquences et les conditions nécessaires pour qu'elle atteigne la fin qu'il s'est proposée. Il a donc dû vouloir, et l'Eglise enseigne qu'il a voulu en effet que le ministre du sacrement gardât le silence le plus absolu sur tout ce qui se passe dans ce jugement qu'il exerce au nom de Dieu pour remettre ou retenir les péchés.

" Qui est-ce qui voudrait, en effet, se soumettre à ce tribunal, s'il avait à redouter la moindre trahison !

" Ni la mort dont un innocent est menacé, ni la nécessité de prévenir un malheur public, ni aucune dispense même de la plus haute autorité dans l'Eglise, ne peuvent autoriser le confesseur à violer ce secret, même après la mort du pénitent. Fût-il menacé lui-même du dernier supplice, il devrait mourir martyr du sceau sacramentel, comme Saint Jean Népomucène, plutôt que de révéler directement ou indirectement ce qu'il sait par la confession. Ce secret est si absolu que le confesseur doit le garder même à l'égard du pénitent avec qui il doit éviter toute parole, toute allusion, tout signe quelconque qui pourrait lui causer quelque peine ou lui rendre le sacrement odieux. Il ne peut en parler au pénitent, même pour son plus grand bien spirituel, sans sa permission claire, expresse et parfaitement libre. Et s'il y a le moindre danger que le respect et la confiance dûs au sacrement puissent en souffrir, le confesseur ne peut user de cette permission, parce qu'alors le pénitent n'est pas seul intéressé.

" Les choses étant ainsi réglées de droit divin pour ce qui concerne le secret auquel le confesseur est tenu dans ce qui touche au sacrement de Pénitence, le pénitent lui-même doit avoir, de son côté, des obligations graves à remplir envers le sacrement et envers le ministre à qui il est venu demander l'absolution.

" Quel est, en effet, le prêtre qui voudrait exercer ce ministère de miséricorde et de réconciliation, s'il avait à redouter la moindre trahison ?

" Sans doute le pénitent n'est tenu qu'à ce qu'on appelle le "secret naturel" sur tout ce qui peut nuire au respect que tout fidèle doit avoir pour ce sacrement au ministère sacré dont le prêtre se trouve revêtu par la grâce divine, ou à la personne du confesseur. " Ce secret naturel", quoique moins strict que celui du confesseur, est néanmoins encore l'objet d'une obligation fort grave de religion, de charité, de justice.

" La loi civile (Code de procédure, art. 275) protège le confesseur, comme l'avocat, le notaire, le médecin, ou toute autre personne à qui est confié un secret d'office. Elle ne permet pas qu'on l'interroge là-dessus, car

des motifs d'ordre public exigent que ces communications confidentielles d'un citoyen avec celui de qui il attend conseil et appui, soient à l'abri de tout soupçon de trahison et puissent se faire à cœur ouvert et en toute liberté. Même dans les cas où cette manifestation serait de nature à produire un certain bien considérable, la loi la défend néanmoins, parce que l'on croirait avoir acheté ce bien passager trop cher au prix de la confiance mutuelle et de la liberté parfaite qui doivent régner dans ces communications.

“ Les mêmes raisons d'ordre public existent quand il s'agit de protéger l'homme de profession, et, à plus forte raison, le confesseur, contre les indiscretions et dénunciations du client ou du pénitent. La loi doit refuser d'entendre l'homme qui, contre toutes les lois de l'honneur, veut compromettre celui à qui il a demandé conseil ou la réconciliation de son âme et dont il exige le silence absolu. La justice et l'ordre public ne doivent-ils pas protéger l'un autant que l'autre ? Et quand il s'agit du sacrement de Pénitence, la religion vient ajouter un nouveau poids à ces raisons.

“ Que fait ce pénitent qui vient devant un tribunal civil, déposer contre son confesseur et l'accuser de lui avoir injustement refusé l'absolution ? Il accuse lâchement un homme qui ne peut se défendre ; il expose à la dérision publique le sacrement de la miséricorde divine ; il soumet une cause essentiellement ecclésiastique à un juge qui peut être étranger à sa foi, un infidèle, un impie, un athée... et qui, dans tous les cas, n'a pas cette audience théologique nécessaire pour voir clair dans ces questions intimes de conscience, où l'Eglise elle-même ne peut pénétrer autrement que par les règles générales qu'elle prescrit aux confesseurs.

“ Pour juger en pleine connaissance de cause, il faudrait connaître tous les plis et replis de la conscience de l'accusateur lui-même ; mais, celui-ci voudra-t-il consentir à se manifester ainsi ?

“ Au saint tribunal, le pénitent est plus intéressé que personne à dire toute la vérité ; car, sa franchise est elle-même une marque de sa bonne disposition et contribue à lui mériter ce pardon qu'il vient solliciter. Mais, au tribunal de la justice humaine viendra-t-il faire un aveu semblable pour justifier sa dénunciation ? ”

Les signatures suivantes sont apposées au bas de ce grave et solennel document :

- † E. A., arch. de Québec.
- † L. F., des Trois-Rivières.
- † JEAN, év. de S. G. de Rimouski.
- † EDOUARD-CHS., év. de Montréal.
- † ANTOINE, év. de Sherbrooke.
- † JOS.-THOMAS, év. d'Ottawa.
- † L.-Z., év. de Saint-Hyacinthe.
- † DOM, év. de Chicoutimi.

LA SITUATION POLITIQUE

Ça se corse de plus en plus à Ottawa, Les conservateurs se cramponnent, et c'est facile à comprendre, ils flagornent le clergé. Certains libéraux en feraient bien autant, mais le clergé n'aime pas à se compromettre avec eux.

Notre opinion est qu'il est à peu près temps que nos législateurs prennent soin des intérêts généraux du pays sans s'occuper des intérêts particuliers d'une caste qui finira toujours par avoir ce qu'il y a de mieux sans bourse délier. Les canadiens de toute nationalité devraient s'unir une bonne fois pour toutes et remettre les hommes et les choses à leur place.

Tout le monde y gagnerait.

AJAX.

LE THEATRE FRANCAIS

Il paraît qu'après tout nous aurons encore du théâtre français l'an prochain. Une nouvelle compagnie, très sérieuse, est en voie de formation.

Les artistes qui se trouvaient en plan ici ont eu, grâce à la générosité des citoyens de Montréal, en général, et avec l'aide de MM. Lavigne et Lajoie, qui ont mis le pavillon du Parc Sohmer à leur disposition, le moyen de rentrer dans leurs familles ; ils ont fait une grosse recette, et la plupart se sont embarqués cette semaine pour retourner en France.

Quelques-uns des premiers sujets sont restés ici.

Pourquoi la salle du Monument National ne serait-elle pas utilisée l'an prochain pour les représentations du théâtre français ? Avec un loyer qui serait assuré, les directeurs du monument pourraient peut-être combler leur déficit.

AMATEUR.

FORCE D'Y VENIR

A quoi sert d'essayer autre chose, puisque vous êtes toujours forcé d'en venir au *Baume Rhumal* pour obtenir une cure radicale des maladies des bronches et des poumons ? Sans lui, la guérison n'est pas complète, ni certaine : seul, le *Baume Rhumal* vous enlève toute crainte et tout souci sur les suites d'un rhume, de la grippe, d'un enrouement ou d'une bronchite. Il est vendu perrou 25 centims le flacon.

JETEZ LE DEHORS

Il ne suffit pas de calmer ou d'endormir le mal, il faut le guérir. Ne gardez jamais l'ennemi dans votre demeure, mais jetez-le dehors au plus tôt. L'homme sage n'agit jamais autrement. Celui qui souffre de bronchite, de grippe ; celui qui tousse, en un mot, doit faire usage du *Baume Rhumal* jusqu'à sa gorge, ses bronches ou ses poumons soient dans leur état normal. Quelquefois la toux disparaît avant la fin de la première bouteille, quelquefois à la deuxième ou à la troisième. Ne vous arrêtez pas dès la première, si vous toussiez encore.

Le *Baume Rhumal* se vend toujours 25c. la bouteille partout.

FEUILLETON

ROME

PAR

EMILE ZOLA

II

Dans l'appartement glacial où sa mère Ernesta, soumise et désespérée, venait de mourir, la contessina avait repris sa vie de jeune fille et se montrait très calme, très forte en sa passion, ayant juré de ne se donner à personne autre qu'à Dario, et de ne se donner à lui que le jour où un prêtre les aurait saintement unis en Dieu.

Justement, Dario, lui aussi, était venu habiter le palais Bocconera, six mois plus tôt, à la suite de la mort de son père et de toute une catastrophe qui l'avait ruiné. Le prince Onofrio, après avoir, sur le conseil de Prada, vendu la villa Montefiori dix millions à une compagnie financière, s'était laissé prendre à la fièvre de spéculation qui brûlait Rome, au lieu de garder ses dix millions en poche, sagement; si bien qu'il s'était mis à jouer, en rachetant ses propres terrains, et qu'il avait fini par tout perdre, dans le krach formidable où s'engloutissait la fortune de la ville entière. Totale-ment ruiné, endetté même, le prince n'en continuait pas moins ses promenades au Corso de bel homme souriant et populaire, lorsqu'il était mort accidentellement, des suites d'une chute de cheval; et, quatre mois plus tard, sa veuve, la toujours belle Flavia, qui s'était arrangée pour repêcher dans le désastre une villa moderne et quarante mille francs de rente, avait épousé un homme magnifique, son cadet de dix ans, un Suisse nommé Jules Laporte, ancien sergent dans la garde suisse du Saint-Père, ensuite courtier marron d'un commerce de reliques, aujourd'hui marquis Montefiori, ayant conquis le titre en conquérant la femme, par un bref spécial du pape. La princesse Bocconera était redevenue la marquise Montefiori. Et c'était alors que, blessé, le cardinal Bocconera avait exigé que son neveu Dario vint occuper, près de lui, un petit appartement, au premier étage du palais. Dans le cœur du saint homme, qui semblait mort au monde, l'orgueil du nom demeurait, une adresse pour ce frère garçon, le dernier de la race, le seul par qui la vieille souche pût reverdir. Il ne se montrait d'ailleurs pas hostile au mariage avec Benedetta, qu'il aimait aussi d'une affection paternelle, si fier et si hautement convaincu de leur piété, en les prenant tous les deux près de lui, qu'il dédaignait les bruits abominables que les amis du comte Prada, dans le monde blanc, faisaient courir, depuis la réunion du cousin et de la cousine sous le même toit. Dona Serafina gardait Benedetta, comme lui-même gardait Dario, et dans le silence, dans l'ombre du vaste palais désert, ensanglanté autrefois par tant de violences tragiques, il n'y avait plus qu'eux quatre, avec leurs passions maintenant assoupies, derniers vivants d'un monde qui croulait, au seuil d'un monde nouveau.

Lorsque, brusquement, l'abbé Pierre Froment, se

réveilla, la tête lourde de rêves pénibles, il fut désolé de voir que le jour tombait. Sa montre, qu'il se hâta de consulter, marquait six heures. Lui qui comptait se reposer une heure au plus, en avait dormi près de sept, dans un accablement invincible. Et, même éveillé, il restait sur le lit, brisé, comme vaincu déjà avant d'avoir combattu. Pourquoi donc cette prostration, ce découragement sans cause, ce frisson de doute, venu il ne savait d'où, pendant son sommeil, et qui abattait son jeune enthousiasme du matin? Les Bocconera étaient-ils liés à cette faiblesse soudaine de son âme? Il avait entrevu, dans le noir de ses rêves, des figures si troublées, si inquiétantes, et son angoisse continuait, il les évoquait encore, effaré de se réveiller ainsi au fond d'une chambre ignorée, pris du malaise de l'inconnu. Les choses ne lui semblaient plus raisonnables, il ne s'expliquait pas comment c'était Benedetta qui avait écrit au vicomte Philibert de la Chose pour le charger de lui apprendre que son livre était dénoncé à la congrégation de l'index; et quel intérêt elle pouvait avoir à ce que l'auteur vint se défendre à Rome; et dans quel but elle avait poussé l'amabilité jusqu'à vouloir qu'il descende chez eux. Sa stupeur, en somme, était d'être là, étranger, sur ce lit, dans cette pièce, dans ce palais dont il entendait autour de lui le grand silence de mort. Les membres anéantis, le cerveau comme vide, il avait une brusque lucidité, il comprenait que des choses lui échappaient, que toute une complication devait se cacher sous l'apparente simplicité des faits. Mais ce ne fut qu'une lueur, le soupçon s'effaça, et il se leva violemment, il se secoua, en accusant le triste crépuscule d'être la cause unique de ce frisson et de cette désespérance, dont il avait honte.

Pierre, alors, pour se remuer, se mit à examiner les deux pièces. Elles étaient meublées d'acajou, simplement, presque pauvrement, des meubles dépareillés, datant du commencement du siècle. Le lit n'avait pas de tentures, ni les fenêtres, ni les portes. Par terre, sur le carreau nu, passé au rouge et ciré, des petits tapis de pied s'alignaient seuls devant les sièges. Et il finit par se rappeler, en face de cette nudité et de cette froideur bourgeoise, la chambre où il avait couché, enfant, à Versailles, chez sa grand'mère, qui avait tenu là un petit commerce de mercerie, sous Louis-Philippe. Mais à un mur de la chambre, devant le lit, un ancien tableau l'intéressa, parmi des gravures enfantines et sans valeur. C'était, à peine éclairé par le jour mourant, une figure de femme, assise sur un soubassement de pierre au seuil d'un grand et sévère logis, dont on semblait l'avoir chassée. Les deux battants de bronze venaient de se refermer à jamais, et elle demeurait là, drapée dans une simple toile blanche, tandis que des vêtements épars, lancés rudement, au hasard, traînaient sur les épaisses marches de granit. Elle avait les pieds nus, les bras nus, la face entre ses mains convulsées de douleur, une face qu'on ne voyait pas, que les ondes d'une admirable chevelure noyaient, voilaient d'orfauve.

(A suivre)

USAGE PERSEVERANT

Ce n'est pas seulement de soulagement que l'on éprouve en prenant du *Baume Rhumal* pour le traitement d'un rhume; mais c'est la guérison radicale qui est la conséquence d'un usage persévérant de ce merveilleux spécifique. 25 cts la bouteille partout.

PAPIER DE TOILETTE

En rouleaux et en Paquets de 5c. à 10c.

- “HOUSEHOLD” 400 feuilles brochées, 5c. le paquet.
- “PILGRIM” 600 feuilles brochées, 10c. le paquet, \$1. la doz.
- “REGINA” 1000 feuilles brochées 15c. le paquet, 1,50 la doz.
- “CRESCENT” Rouleaux Hygiéniques perforés, 10c. le rouleau, \$1.00 la doz.

*Ces Marques sont LES MEILLEURES
mais nous en avons de toutes sortes.*

DEMANDEZ DES ECHANTILLONS.

**MORTON, PHILLIPS & CIE,
MONTREAL.**

‘North British & Mercantile’

CIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE

CAPITAL.....	\$15,000,000
FONDS INVESTIS.....	53,053,710
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	5,200,000
REVENU ANNUEL.....	12,500,000

Directeur-Gérant :—THOMAS DAVIDSON, Ecr.

DIRECTEURS ORDINAIRES :

W. W. Ogilvie ; A. MacNider, Ecr., Banque de Montréal ; Henri Barbeau, gérant général Banque d'Epargne de la cité.

La Compagnie, étant la plus forte et la plus puissante qui existe, offre à ses assurés une sécurité absolue, et en cas de feu un règlement prompt et libéral.
Risques contre le Feu et sur la Vie acceptés aux taux les plus modérés.

BUREAU PRINCIPAL EN CANADA,

78 St-Francois-Xavier, Montreal.

GUSTAVE FAUTEUX,

TELEPHONE BELL No. 318.

Agent pour Montréal et les environs.

Imprime par la Compagnie d'Imprimerie Desaulniers, et publié par Aristide Filintreault au No. 22 rue Saint-Gabriel, Montréal.

**BURROUGHS & BURROUGHS,
AVOCATS**

Chambres 613 et 614 Bâtisse de la New York Life, 11 Place d'Armes, Montréal

Téléphone 1521

S. S. Burroughs W Herbert Burroughs.

ARTHUR GLOBENSKY

AVOCAT

“N. Y. L. B.” Chambres 316 et 317.

J. A. DROUIN

AVOCAT.

Bâtisse de l'Assurance “New York Life” 11 PLACE D'ARMES, Chambres 315 et 316. Telephone 2343.



For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, New York. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, \$3.00 a year; \$1.50 six months. Address, MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, New York City.

JACQ. VANPOUCKE

PROFESSEUR DE

Clarinete et de Solfège,

221—RUE CRAIG—221

Journal illustré des Dames, le plus beau et le plus complet. Le seul au monde publiant 100 Gravures par semaine.

50 OUVRAGES
50 MODELS
50 GRAVURES
50 COULEURS
50 CARTELS
50 PATRONS

LA SAISON publie, en outre ses chroniques de la MODE et ses descriptions des gravures, un ravisant roman, très moral, illustré de beaux dessins dans le texte. Spécimen gratis.— Abonnements : 3 mois 50c 6 90c

Agents à Montréal, L.S. JOSEPH & FILS, 104 et 106, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. BOITE 274.

POUR RELIER LES FASCIOULES “NAPOLEON”

Nous avons fait faire une étampe toute spéciale ; ceux qui ont l'intention de faire relier leurs fascioles feront bien de venir voir un échantillon de notre reliure à nos bureaux, et demander notre agent qui ira leur montrer

JOHN LOVELL & FILS
23 Rue Saint-Nicolas.